Fédération SUD-PTT
25/27 rue des Envierges – 75020 PARIS

Grève 6 et 7 avril 2018
Armatis Nord

Délation, discrimination, exécution

Le 8 mars 2018, un reportage diffusé sur France 2 s'intitulant *"L'exécuteur" : confessions d'un DRH* dévoilait les astuces d'un DRH pour licencier tout en inventant des faits ou en amplifiant des faits mineurs. Ce reportage a apparemment inspiré notre direction qui vient de couper la tête d'une salariée suite à une stratégie de délation de salariés sans aucune preuve. Lisez cela Anatole Deibler, on a du boulot pour vous!

Une salariée du site de Calais, Souad, a été convoquée le 21 février en entretien préalable au licenciement suite à une mise à pied conservatoire. Les faits reprochés lors de cet entretien ne sont pas liés à la production mais au comportement. Notre DRH évoque donc un premier "témoignage" relayé par des écrits. Une salariée s'est vue extrêmement troublée par de prétendus propos tenus par Souad. Attention préparez-vous mentalement, c'est du costaud! Voici les propos : "mêle-toi de tes affaires, je fais ce que je veux, ce n'est pas à toi de me dire ce que je dois faire" dixit le courrier de licenciement. Pour information, même en Corée du Nord, prononcer cette phrase n'est pas sanctionnée! Ce témoin annonçant vouloir remonter "l'altercation" à son supérieur absent au moment des faits, Souad aurait fait remarquer son incompréhension. C'est là qu'intervient le "témoin" numéro 2 qui se plaint d'avoir été questionné avec insistance par Souad qui aurait cherché à savoir pourquoi la situation prenait de telles proportions. Le courrier de licenciement évoque même un échange sur Messenger (Facebook) entre Souad et le témoin numéro 2. La sphère privée devient donc un élément à charge selon notre direction !

Nous avons ensuite un témoin numéro 3 qui évoque avoir été évacué par les pompiers suite aux nombreuses menaces et insultes qu'il subissait. Apparemment Souad l'aurait insulté avec les propos suivants :" je vais te crever la paillasse avec mon stylo" ou encore "tu es un crevard". Le témoin numéro 2 qui fait encore une fois une intervention divine étant mêlée à toutes les histoires relaye à nouveau des propos soi-disant évoqués par Souad sur le témoin 3 : "je ne peux pas bouffer avec lui..., on dirait un porc quand il mange..., il me coupe l'appétit ". Il faut savoir que Souad a démenti de tels propos qui sont choquants au regard de tous. Néanmoins, c'est bizarre, on est à 3 personnes qui décident de faire un courrier à charge spontanément aux ressources humaines. Attendez voilà la cerise sur le gâteau! On finit en beauté avec notre témoin numéro 4, délégué du personnel FO, qui affirme son obligation de se rendre à l'infirmerie suite à des regards insistants et méprisants de la part de l'accusée. Souad devient donc une X-Men capable d'envoyer les gens où elle veut par le regard!

Vous avez l'impression de lire des gamineries de collégiens? Voici la conclusion de notre DRH sur les faits :

Ce comportement extrêmement grave, est absolument inadmissible et en totale inadéquation avec les valeurs de l'entreprise ... votre posture rend impossible la poursuite de votre activité au sein de l'entreprise ... "

Vous êtes choqués? Nous aussi. Il est intolérable qu'une salariée perde son emploi pour une telle mascarade. Au-delà de la dénonciation déguisée par une stratégie de s'en prendre à une sympathisante SUD, le syndicat ne peut accepter cette décision exemplaire quel que soit le salarié. La direction a décidé de montrer qu'elle pouvait inspirer la peur. Nous allons lui montrer que nous pouvons contester et êtres solidaires. A partir de ce jour et jusqu'à la fin des poursuites engagées par le syndicat, tous les vendredis et samedis seront des journées où nous lanceront des mouvements de grève par solidarité envers Souad. Seules la fin des poursuites ou sa réintégration à l'effectif feront cesser le mouvement. Le syndicat SUD mettra tous les moyens à sa disposition pour défendre cette salariée.